

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

**AVANCER  
ENSEMBLE**

plr-ge.ch

A purple poster featuring several 'OUI' stickers. One sticker is red and says 'OUI à la loi sur les armes'. Another is white and says 'OUI à plus de sécurité'. A third is white and says 'OUI à plus de liberté'.

A pink and yellow poster with a brown paper shopping bag icon. Text: **BRUNCH SHOPPING BALADE**. Below: **LE 19 MAI OUI AUX COMMERCES OUVERTS 3 DIMANCHE PAR AN (LHOM)**

A blue poster with the text: **CPEG** CAISSE DE PENSION DE L'ÉTAT DE GENÈVE. **VOTATION 19 MAI**. **+5 milliards de recapitalisation**. **LOI 1 12228 NON** **LOI 2 12404 OUI** **SANS UNE VRAIE RÉFORME**. **PLR** Les Libéraux-Radicaux

A white poster with the text: **VOTATION DU 19 MAI** **ASSURANCE-MALADIE** **170** **NON** **A UNE EXPLOSION DES COÛTS**. **OUI AU CONTRE-PROJET 12416 POUR LA CLASSE MOYENNE**

A blue poster with the text: **RFFA** **UNE RÉFORME ÉQUILIBRÉE**. **OUI** **VS** **EMPLOI**. **OUI** à la RFFA fédérale à la RFFA cantonale et au contre-projet à l'HD (D-12416)

**ÉDITO**

*Conjuguons ensemble le bien public et la liberté individuelle*

**VOTATIONS DU 19 MAI**

*Les positions du PLR*

**ÉLECTIONS FÉDÉRALES**

*Entretien avec Sophie Dubuis et Murat Julian Alder*

# LE SCRUTIN DE TOUS LES DANGERS

**19 MAI : RFFA, CPEG, ACCORDS SCHENGEN/DUBLIN**

# Agenda

## MAI

### 4 MAI 2019

**Stand du PLR Genève**  
De 9h à 13h sur  
la place Longemalle

**Stand du PLR Carouge**  
Dès 10h sur la place du Marché

### 7 MAI 2019

**Conférence-Lunch du Cercle Libéral avec Simone de Montmollin**  
A 12h15 au restaurant  
Plaine Lune

### 11 MAI 2019

**Stand du PLR Genève**  
De 9h à 13h  
au marché de Rive

**Stand du PLR Troinex**  
De 10h à 13h  
sur la place de la Mairie

### 18 MAI 2019

**Raclette du PLR Chêne-Bourg**  
Dès 11h30 à l'école Place-Favre

### 19 MAI 2019

**Votation populaire**

## JUIN

### 26 JUIN 2019

**Assemblée des délégués à Veyrier**  
Détails suivront sur plr-ge.ch

# Sommaire

## ÉDITO

**Conjuguons ensemble le bien public et la liberté individuelle**

P. 3

## DOSSIER

**Votations du 19 mai 2019**

Accords Schengen et Dublin :  
essentiels pour Genève et la Suisse

RFFA : une réforme pour l'emploi

Contre-projet à l'IN 170 :  
une aide ciblée pour faire face  
aux hausses des primes maladie

Caisse de retraite des fonctionnaires :  
pour une solution durable

Pour le soutien au commerce  
et la sauvegarde des emplois

OUI à l'initiative pour la culture !

P. 4-17

## FÉDÉRALES 2019

P. 22-27

**Entretien avec Sophie Dubuis et Murat Julian Alder**

... et plus encore ! Bonne lecture !

# Edito



Par Bertrand Reich, président du PLR Genève

## CONJUGUONS ENSEMBLE LE BIEN PUBLIC ET LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

Cet éditto devait dire le bonheur jubilatoire de la présidence, l'état de grâce suivant son élection et le planning et actions préparées, notamment à l'égard des votations du 19 mai et des élections fédérales de cet automne.

Mais voilà, moins de 20 jours après l'assemblée générale du 7 mars, un quotidien révélait le projet du PDC de renoncer à l'Entente pour l'élection au Conseil national, alors que tout, ou presque, avait déjà été organisé pour une campagne conjointe aux Chambres fédérales. Les contacts et les échanges avec la présidence du PDC ont été nombreux, ainsi qu'avec des élus et militants PDC, ou encore les présidents respectifs du PBD et des Verts Libéraux. Finalement, une assemblée du PDC a décidé le 4 avril de privilégier une alliance qui a fait ses preuves depuis plus de 80 ans.

C'est donc, bien plus qu'un état de grâce, privilège exorbitant

des nouveaux élus, une onde de choc positive et un message fort qui accompagnent l'entrée en fonction de la nouvelle présidence : une alliance déterminée à proposer et faire élire des candidates et des candidats de qualité pour siéger sous la coupole fédérale.

Notre comité électoral est en marche et deux de nos candidats, Sophie Dubuis et Murat Alder, se présentent dans les pages qui suivent.

Le 19 mai 2019, nous aurons à répondre à 11 questions d'ordres cantonal et fédéral ; les réponses du peuple dessineront l'avenir de notre République, respectivement de la Confédération. Vous trouverez dans les pages qui suivent des explications sur les objets de cette votation et leurs enjeux.

Malgré le climat politique étonnant de ce début d'année, caractérisé également par des assemblées générales de deux partis cantonaux désavouant

leurs députés, nous avons la responsabilité de proposer un projet de société global, fondé notamment sur la responsabilité et la liberté. Et alors que la question du climat semble vouloir reléguer à l'arrière-plan toutes les autres préoccupations, un exercice de mémoire permet de constater qu'au cours des dernières décennies, les élus PLR ont abordé sans tabou les questions environnementales, qu'il s'agisse de l'énergie nucléaire, de la renaturation des cours d'eau genevois, dont un rapport du Conseil d'État du 27 mars 2019 souligne les bienfaits, ou encore de la conversion d'une commune genevoise à une énergie renouvelable (la chaleur produite par les Cheneviers) accessible à toute la population concernée, conversion menée par un exécutif composé d'un PDC et deux PLR. Sur ce sujet, comme sur les autres, nos élus réalisent et, avec eux, la société avance. Sur ce sujet, comme sur les autres, il s'agit de conjuguer ensemble le bien public et la liberté individuelle, et non de les opposer.

### RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.  
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze  
1205 Genève  
info@plr-ge.ch

### ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève  
T 022 818 42 42

**ABONNEMENT** Paraît 9 fois par an  
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–  
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–  
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

### RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy  
celine.zuber@plr-ge.ch

**CRÉATION ET RÉALISATION**  
s agence

### MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction  
info@plr-ge.ch  
T 022 818 42 42

### IMPRESSION

Atar Roto Presse SA (atar.ch)  
CP 565 – 1214 Vernier

**CONCEPT COUVERTURE**  
s agence



# Sommaire : les votations du 19 mai en bref



## OBJETS FÉDÉRAUX

### Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA): OUI

Afin d'honorer ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale, la Suisse doit abolir les statuts fiscaux d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Par ailleurs, avec une concurrence fiscale internationale qui a fortement augmenté ces dernières années, la Suisse doit agir rapidement afin de préserver la compétitivité de sa place économique, ainsi que ses emplois. Il est donc essentiel que les entreprises bénéficiant actuellement de statuts fiscaux soient fixées sur la hausse d'imposition qui leur sera réservée, afin qu'elles puissent continuer de se projeter durablement dans notre pays. En couplant le projet de réforme de l'imposition des entreprises au financement de l'AVS, les Chambres fédérales ont introduit une composante sociale à cette réforme, qui profite directement à la population. Ce principe se traduit de la manière suivante : chaque franc d'impôt perdu par la Confédération, les cantons ou les communes, via la réforme de l'imposition des entreprises, sera compensé par un franc au profit de l'AVS. Ainsi, cette réforme permettra non seulement d'assurer la prospérité du pays, mais elle contribuera également à la pérennité des rentes AVS.

*Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution d'Alexandre de Senarclens, p. 10.*

### Arrêté fédéral sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen): OUI

Afin de mieux lutter contre l'utilisation abusive des armes à feu à des fins criminelles, la législation européenne sur les armes a évolué. Ainsi, l'acquisition de armes semi-automatiques est désormais soumise à conditions. En tant qu'État associé à l'accord de Schengen, la Suisse est tenue, elle aussi, d'adapter sa législation sur les armes. Pour autant, la Suisse a pu négocier des exceptions avec l'UE, notamment concernant l'arme d'ordonnance et le tir sportif qui ne sont pas concernés par la révision de la loi, la Suisse conserve ainsi sa tradition du tir. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Hugues Hiltzold, p. 6.*

## OBJETS CANTONAUX

### Modification de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (L 12228 – loi 1): NON

Le projet de recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) défendu par la gauche et les syndicats ne propose aucune réforme structurelle et fait porter l'entier du poids de la recapitalisation sur les contribuables, soit entre 4,4 et 5,4 milliards de francs. De plus, elle prévoit de financer cette recapitalisation par la cession par l'Etat des terrains de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) à la CPEG. Une telle transaction constitue un danger supplémentaire et inutile pour la CPEG, qui se trouve déjà dans une situation délicate. Refuser cette loi, c'est refuser de mettre en péril les futures rentes des affiliés à la CPEG sur le long terme.

*Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution en p. 16.*

### Modification de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (L 12404 – loi 2): OUI

Si tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut recapitaliser la caisse, seul le projet du Conseil d'Etat propose de véritables réformes structurelles permettant d'assurer dans la durée la santé de la CPEG et de garantir le niveau de prestation des affiliés. Ce projet s'articule autour des points forts suivants : la pérennité, l'amélioration du financement grâce à une nouvelle clé de répartition des cotisations, un meilleur pilotage de la caisse grâce au passage de la primauté de prestations à la primauté des cotisations, ainsi que le maintien des rentes. Enfin, contrairement à ce que prétend la gauche, cette réforme est la seule qui se soucie des retraites des fonctionnaires puisqu'elle garantit qu'aucun affilié ne verra ses rentes futures baisser de plus de 5%.

*Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution en p. 16.*

### Question subsidiaire en cas de double acceptation des modifications de la LCPEG : LOI 2

### Modification de la loi sur les heures d'ouverture des magasins (Sauvons les emplois du commerce genevois): OUI

Cette loi déposée par le PLR propose d'autoriser les commerces à ouvrir exceptionnellement trois dimanches par année jusqu'à 17 h, en plus du 31 décembre, pour une période limitée de trois ans. Elle permettra ainsi de concrétiser la volonté populaire qui s'est exprimée dans les urnes en novembre 2016 sans attendre l'adoption d'une convention collective de travail étendue qui se fait attendre depuis.

*Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Jacques Béné, p. 19.*

### Modification de la loi sur l'imposition des personnes morales (RFFA): OUI

Compte tenu de l'obligation d'abolir les statuts fiscaux au plan fédéral, les cantons devront désormais appliquer le même taux d'imposition du bénéfice à toutes les sociétés, tout en ayant la possibilité d'avoir recours à un certain nombre d'outils fiscaux reconnus internationalement. Dans cette optique, Genève a proposé un taux d'imposition unique de 13,99 %, une utilisation limitée des outils fiscaux et un certain nombre de mesures d'accompagnement en faveur de la population. Le projet genevois de mise en œuvre comporte deux importantes mesures sociales : l'augmentation des subsides d'assurance maladie à hauteur de 186 millions et la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance à hauteur de 20 millions. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution d'Alexandre de Senarclens, p. 10.*

### Initiative populaire 167 « Pour une politique culturelle cohérente à Genève »: OUI

Cette initiative propose d'inscrire dans la Constitution genevoise les conditions d'une nouvelle gouvernance en matière culturelle, fondée sur une meilleure concertation entre les collectivités publiques et les acteurs de la culture. Le PLR soutient également le principe du cofinancement entre le canton et les communes en matière culturelle. Il veillera toutefois à ce que les révisions législatives de mise en œuvre n'engendrent pas de doublons inutiles et qu'elles permettent au canton de s'impliquer pleinement au service des institutions culturelles genevoises d'importance régionale, voire nationale.

*Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Murat Julian Alder, p. 22.*

### Initiative populaire 170 « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10 % du revenu du ménage ! »: NON

Cette initiative de la gauche propose de plafonner les primes d'assurance-maladie à hauteur de 10 % du revenu, en faisant payer la différence au canton et donc aux contribuables. De plus, aucune limite n'est fixée concernant les revenus des bénéficiaires, ce qui signifie, par exemple, qu'une famille avec deux enfants dont le revenu se monte à 177 000 francs pourrait recevoir des subsides. Cette initiative coûterait la première année 450 millions de francs, en plus des 335 millions de francs de subsides versés aujourd'hui, ce qui porterait donc la facture à 785 millions par an. En tenant compte de l'augmentation constante des primes maladie, ces subsides coûteront dans dix ans 1,3 milliards par an, soit 1/8 du budget cantonal !

*Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Véronique Kämpfen, p. 14.*

### Contre-projet à l'IN 170 (Modification de la LaLAMa): OUI

Le contre-projet à l'initiative « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10 % du revenu du ménage ! » prévoit d'augmenter le montant des subsides d'assurance-maladie (de 90 à 300 francs pour le subside maximal) et d'élargir le cercle des bénéficiaires (125 000 personnes contre 53 000 aujourd'hui). Cette mesure, d'un coût annuel de 186 millions de francs, vise notamment à soulager la classe moyenne. Négocié dans le cadre de l'accord sur la RFFA, ce contre-projet constitue l'un des deux volets sociaux de la réforme de l'imposition des entreprises.

*Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Véronique Kämpfen, p. 14.*

### Question subsidiaire : CONTREPROJET

# Accords Schengen et Dublin : essentiels pour Genève et la Suisse



Par Hugues Hiltbold

L'UN DES DEUX OBJETS FÉDÉRAUX DE LA VOTATION DU 19 MAI PORTE SUR UNE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES ARMES. CETTE RÉVISION, DONT LE CONTENU VOUS A DÉJÀ ÉTÉ PRÉSENTÉ DANS LE *NOUVEAU GENEVOIS* DU MOIS DE FÉVRIER, EST RENDUE NÉCESSAIRE PAR LE DURCISSEMENT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ DANS L'ESPACE SCHENGEN. HUGUES HILTPOLD, CONSEILLER NATIONAL ET CANDIDAT AU CONSEIL DES ÉTATS, SOULIGNE L'IMPORTANCE POUR LA SUISSE DE RESTER MEMBRE DES ACCORDS SCHENGEN/DUBLIN, CE QUI SERAIT MIS EN PÉRIL EN CAS DE REFUS DE LA LOI.

**Du droit suisse s'inscrivant dans le développement des acquis de Schengen, voilà sur quoi la population suisse devra voter le 19 mai. Les enjeux liés à cette révision partielle de la loi sur les armes s'étendent aux clubs de tir sportifs à l'espace Schengen en passant par les règlements Dublin, rien que ça !**

**Le Conseil fédéral et les Chambres fédérales ont négocié afin que la modification soit respectueuse de nos traditions et n'entre pas en conflit avec notre droit libéral sur les armes. Insuffisant pour le comité référendaire qui est prêt à jeter en pâture nos avantages liés à Schengen et Dublin au nom d'une lutte contre « le diktat européen ». Une ineptie qu'il convient de contrer !**

## L'ESPACE SCHENGEN TOUT D'ABORD

L'espace Schengen nous préserve des contrôles systématiques aux frontières, qui sont coûteux, statiques et prévisibles, ce qui ne correspond plus aux besoins de sécurité d'aujourd'hui. Grâce à cet espace, les longues et pénibles files d'attente aux aéroports ont disparu. Ceux-ci ont investi énormément d'argent afin de moderniser leurs infrastructures et s'adapter à la libre circulation ; un retour en arrière serait coûteux et catastrophique.

Schengen permet également à notre pays de profiter des bases de données SIS, qui améliorent la coopération policière transfrontalière et permet à la Suisse de ne pas être isolée et aveugle dans la lutte contre la criminalité. Toutes les forces

de police de notre pays vantent ce système et les progrès qui ont été accomplis grâce à lui. La sécurité a augmenté, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières, n'en déplaise aux détracteurs.

Schengen est également positif pour le tourisme, le nombre de nuitées des touristes extra-européens est en augmentation grâce aux visas européens. Nos stations et le secteur tout entier en ont bien besoin ! La réputation et l'avenir de la Genève internationale sont également en jeu car sans cet espace, il deviendrait beaucoup plus difficile d'y voyager, compliquant drastiquement la tenue d'événements et sommets internationaux, diplomatiques et scientifiques. Une perte sèche pour la ville, le canton et la Suisse.

*Les enjeux liés à cette révision partielle de la loi sur les armes s'étendent aux clubs de tir sportifs à l'espace Schengen en passant par les règlements Dublin, rien que ça !*



## LES RÈGLEMENTS DUBLIN MAINTENANT

Les règlements Dublin empêchent qu'un requérant d'asile débouté dans un pays membre puisse poser une nouvelle demande dans un autre pays. Si la Suisse sort des accords, elle se transformerait en une destination prisée pour le tourisme d'asile, un Lampedusa au milieu de l'Europe car elle ne pourrait plus renvoyer les requérants présentant une deuxième demande.

Les coûts de l'asile, notamment liés à la bureaucratie et au traitement des demandes, exploseront. Il est comique de constater que ceux qui, en temps normal, luttent en faveur d'une restriction de l'immigration, soutiennent ici le présent référendum. Afin d'avoir une politique d'asile efficace et cohérente, il convient de rester dans Schengen et les accords Dublin et de ne pas la jouer en solitaire car nous aurions tout à perdre. Le jeu n'en vaut clairement pas la chandelle.

Refuser cette révision de la loi sur les armes aurait des conséquences catastrophiques. Le 19 mai, il est important de voter OUI, pour Genève et pour la renommée de notre pays.

*La sécurité a augmenté,  
aussi bien à l'intérieur  
qu'à l'extérieur de nos frontières,  
n'en déplaise aux détracteurs.*

*Si la Suisse sort des accords,  
elle se transformerait en  
une destination prisée  
pour le tourisme d'asile,  
un Lampedusa au milieu de  
l'Europe car elle ne pourrait plus  
renvoyer les requérants présentant  
une deuxième demande.*



Votre conseiller  
immobilier depuis  
3 générations



**SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA**  
Route de Chêne 36 – CP 6255  
1211 Genève 6  
T +41 (0)58 810 30 00 | info@spg.ch  
www.spg-rytz.ch

Affiliée au groupe SPG-Rytz  
Genève - Nyon - Lausanne



# RFFA: une réforme pour l'emploi



Par Alexandre de Senarclens

LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES FAIT L'OBJET D'UN DOUBLE SCRUTIN LE 19 MAI, AVEC D'UNE PART UN OBJET FÉDÉRAL (RFFA) ET D'AUTRE PART, SA MISE EN ŒUVRE DANS LA LÉGISLATION CANTONALE. ALEXANDRE DE SENARCLENS, DÉPUTÉ, PRÉSENTE LES VOLETS FISCAUX ET SOCIAUX DE CES PROJETS TOUT EN SOULIGNANT LES IMPORTANTS ENJEUX LIÉS À CES VOTATIONS.

Après le rejet de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), la Confédération et les cantons ont décidé de proposer un autre projet, en couplant la réforme de l'imposition des entreprises au financement de l'AVS (RFFA). Cette réforme fédérale comporte désormais une composante sociale susceptible d'être acceptée par les électeurs de gauche. Le même principe a été appliqué à Genève. Le projet cantonal de mise en œuvre inclut également deux importantes mesures sociales.

## UNE RÉFORME FISCALE INDISPENSABLE

Rappelons qu'afin de se conformer aux normes internationales, la Suisse a l'obligation de supprimer les statuts fiscaux privilégiés accordés à certaines sociétés actives à l'étranger d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette modification du dispositif fiscal suisse vise ainsi à créer un cadre juridique stable et reconnu par les autres pays.

L'enjeu est colossal car, sans une réforme ambitieuse, nous risquons le départ de nombreuses entreprises bénéficiant de régimes spéciaux en Suisse. A Genève seulement, ces sociétés génèrent directement 22 000 emplois. A ceux-ci, s'ajoutent environ 40 000 autres emplois indirects et induits, par le biais de l'activité de la multitude d'entreprises locales qui fonctionnent grâce à la présence de ces sociétés. Ces sociétés et leurs employés génèrent en outre 1,1 milliard de francs d'impôts cantonaux et communaux. Il s'agit non seulement d'assurer des ressources fiscales au canton, mais surtout de garantir nos emplois.

Si le canton de Genève devait supprimer les statuts spéciaux sans adapter le taux d'imposition, les sociétés qui en bénéficient verraient leur charge fiscale augmenter démesurément. Un passage de 11,6 % (taux moyen des sociétés à statut) à 24,2 % (taux moyen des sociétés ordinaires) d'imposition sur le bénéfice ne manquerait pas d'entraîner des délocalisations. A l'inverse, une augmentation supportable de leur taux d'imposition engendrerait des recettes fiscales supplémentaires (environ 345 millions de francs), sans mettre en péril les dizaines de milliers d'emplois concernés. Les entreprises ordinaires bénéficieraient, quant à elles, d'une baisse significative de leur taux d'imposition sur le bénéfice.

*L'enjeu est colossal car, sans une réforme ambitieuse, nous risquons le départ de nombreuses entreprises bénéficiant de régimes spéciaux en Suisse.*



## UN VOLET SOCIAL ÉQUILBRÉ

Pour ce qui concerne les composantes sociales de la réforme, le parlement fédéral a validé l'introduction, dans le projet de réforme, d'une compensation sociale en faveur de l'AVS à hauteur de 2 milliards de francs. Ce principe vise une amélioration de la situation financière de l'AVS et se traduit de la manière suivante : chaque franc d'impôt perdu par la Confédération, les cantons ou les communes via l'imposition des entreprises sera compensé par un franc au profit de l'AVS. Celui-ci sera financé par l'augmentation des cotisations AVS des salariés et des employeurs (+0,15 % chacun), par la hausse de la contribution fédérale de 19,55 % à 20,2 % et, enfin, par l'attribution aux retraites de la totalité des recettes du pour-cent de TVA qui avait été introduit pour faire face au défi démographique.

A l'image de la réforme fédérale, le projet de mise en œuvre genevois comporte également un volet fiscal et un volet social. Les mesures fiscales sont les suivantes :

- › **taux unique d'imposition** sur le bénéfice des entreprises à hauteur de 13,99 % ;
- › **imputation progressive de l'impôt sur le bénéfice** à l'impôt sur le capital durant les cinq premières années suivant l'entrée en vigueur de la loi (8500.–, 25 %, 50 %, 75 % et 100 %) ;
- › **levée du frein au déficit** sur huit ans jusqu'à hauteur de 372 millions de francs afin de garantir le maintien des prestations à la population. Ce montant prend en compte le déficit statique prévu par la réforme cantonale (186 millions) et le coût du contre-projet à l'IN 170 (Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10 % du revenu du ménage ! – 186 millions) ;
- › **augmentation de 10 % de l'imposition des dividendes** (70 % fortune privée et 60 % fortune commerciale) ;
- › **augmentation de la part des communes** à la rétrocession de l'impôt fédéral direct (IFD) de 13 à 20 %.

Ces mesures fiscales sont complétées par deux importantes mesures sociales :

- › **Augmentation des subsides d'assurance-maladie.**  
Le contre-projet à l'initiative Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10 % du revenu ménager ! (IN 170) prévoit d'augmenter le montant des subsides d'assurance-maladie (de 90 à 300 francs pour le subside maximal) et d'élargir le cercle des bénéficiaires (125 000 personnes contre 53 000 aujourd'hui). Cette mesure, d'un coût annuel de 186 millions de francs, vise notamment à soulager la classe moyenne.
- › **Création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance.**  
Cette mesure, chiffrée à 20 millions de francs, permettra d'augmenter le nombre de places d'accueil pour la petite enfance (533 places de crèche) et de répondre aux besoins des familles, tout en favorisant l'intégration des femmes sur le marché du travail.

Cette réforme représente une contribution décisive à la compétitivité de la place économique genevoise et donc à la création de valeur, ainsi qu'au maintien des recettes fiscales. En particulier, le projet de mise en œuvre genevois constitue un dispositif équilibré et équitable, particulièrement adapté aux spécificités de notre canton. Il est de nature à préserver l'emploi et à améliorer durablement les conditions-cadres, tout en garantissant la qualité des prestations publiques. Ainsi, il est primordial de voter OUI le 19 mai tant à la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (réforme fédérale) qu'à la modification de la loi genevoise sur l'imposition des personnes morales (réforme cantonale).

*Le projet de mise en œuvre genevois constitue un dispositif équilibré et équitable, particulièrement adapté aux spécificités de notre canton.*



# Contreprojet à l'IN 170: une aide ciblée pour faire face aux hausses des primes maladie

L'INITIATIVE POPULAIRE 170 « POUR DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE PLAFONNÉES À 10% DU REVENU DU MÉNAGE! » ÉMANE DES PARTIS DE LA GAUCHE GENEVOISE. RÉPONSE SIMPLISTE À UN VRAI PROBLÈME, SON COÛT ANNUEL SERAIT EXORBITANT. LE GRAND CONSEIL LUI A DONC OPPOSÉ UN CONTRE-PROJET PRAGMATIQUE ET ÉQUILIBRÉ, QUI SERT ÉGALEMENT DE VOLET SOCIAL À LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES (RFFA). VÉRONIQUE KÄMPFEN, DÉPUTÉE, NOUS PRÉSENTE CES TEXTES SOUMIS AU VOTE LE 19 MAI.



Par Veronique Kämpfen

*Un milliard de francs : c'est ce que coûtera annuellement l'initiative populaire 170 « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10 % du revenu du ménage! » si elle est acceptée le 19 mai.*

## UN GOUFFRE FINANCIER

Un milliard de francs : c'est ce que coûterait annuellement l'initiative populaire 170 « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10 % du revenu du ménage! » si elle est acceptée le 19 mai. Le calcul est simple. Aujourd'hui, l'État paie déjà 335 millions de francs par an au titre des subsides à l'assurance-maladie. Cette initiative législative, qui demande que le canton prenne en charge la somme des primes dépassant l'équivalent de 10 % du revenu net d'un ménage, sans instaurer de plafond, coûtera 450 millions de francs additionnels, soit 785 millions de francs dès la première année. Avec l'augmentation des primes maladie et la hausse de la population, cette somme atteindra le milliard de francs en moins de dix ans, soit un huitième du budget annuel du canton !

## L'ARROSAGE GÉNÉRALISÉ AU LIEU D'AIDES CIBLÉES

Au-delà des coûts, cette initiative pose également des problèmes dans sa conception. Tout d'abord, elle fonde ses calculs sur la prime moyenne cantonale (PMC), qui fait office de prime de référence. Or, cette prime ne correspond pas au modèle majoritairement choisi par la population genevoise, puisqu'elle est calculée sur la base d'une assurance avec 300 francs de franchise et une couverture accident. Seuls 25 % des Genevoises et des Genevois sont assurés ainsi. Cette PMC est très élevée, soit 598 francs pour les adultes, 481 francs pour les jeunes adultes (19-25 ans) et 143 francs pour les enfants (0-18 ans). En clair, cela signifie qu'une famille avec deux enfants mineurs et un revenu net après impôts – puisque c'est le revenu déterminant unifié (RDU) qui fait foi – de plus de 177 000 francs recevrait encore des subsides. Est-ce là le but d'une mesure annoncée comme sociale que d'aider des personnes qui n'en ont pas forcément besoin au détriment d'autres citoyens qui peinent à joindre les deux bouts, comme les familles monoparentales ou celles ayant



des jeunes adultes à charge ? Ces catégories particulières ne sont pas prises en compte par l'initiative, qui arrose indistinctement toutes les classes et ne permet pas de cibler finement l'aide.

Autre pierre d'achoppement, l'initiative ne respecte pas le droit fédéral, la loi fédérale sur l'assurance maladie (art. 65 al. 1 bis LAMal) exigeant que les subsides des enfants et des jeunes adultes couvrent respectivement 80 % et 50 % de leurs primes, ce que l'initiative, de par sa linéarité, ne garantit pas.

## UN CONTRE-PROJET POUR RÉPONDRE À UNE RÉELLE PROBLÉMATIQUE

Malgré tous ses défauts, l'initiative 170 répond néanmoins à une réalité : de plus en plus de personnes peinent à faire face aux coûts grandissant des primes maladie. Elles sont la deuxième cause de l'endettement en Suisse. Parmi les ménages endettés en 2017, 62 % l'étaient à cause des primes de l'assurance-maladie, contre 58 % en 2015. C'est l'une des raisons pour lesquelles il a semblé nécessaire au Grand Conseil de présenter un contre-projet à cette initiative. L'autre objectif étant de proposer une mesure sociale pour accompagner le volet cantonal de la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA).

En quoi consiste ce contre-projet ? Il propose d'adapter le système des subsides actuels et de l'affiner pour mieux cibler les personnes qui ont réellement besoin d'une aide, notamment certaines catégories de famille et les jeunes adultes. Le subside maximum pour les adultes passe de 90 francs à 300 francs, et le nombre de bénéficiaires augmente de 53 000 personnes à 125 000 personnes. Le droit fédéral peut sans problème être respecté. Coûts annuels de l'opération : 186 millions, qui s'ajouteront aux subsides existants.

*Le contre-projet cible au mieux les personnes dans le besoin, reprend un système bien rôdé et connu des Genevoises et des Genevois et permet à l'État de garder la main sur ses dépenses.*

## LE VOLET SOCIAL DE LA RFFA

Pourquoi ce montant ? Parce que ces 186 millions de francs correspondent aux pertes statiques cantonales prévues la première année dans le cadre de RFFA. Comme au niveau fédéral, où chaque franc d'allègement d'impôt pour les entreprises sera compensé par un franc en faveur de l'AVS, il est prévu qu'un franc en faveur des entreprises genevoises corresponde à un franc en faveur de la population.

Il est essentiel de voter ce contre-projet, car il représente une très belle alternative à une initiative dangereuse, aux coûts impossibles à maîtriser et exorbitants. Il cible au mieux les personnes dans le besoin, reprend un système bien rôdé et connu des Genevoises et des Genevois et permet à l'État de garder la main sur ses dépenses. Enfin, il représente une compensation sociale intelligente à la réforme de l'imposition des entreprises et fait ainsi écho au compromis fédéral sur cet objet majeur pour l'avenir de l'économie.

Pour toutes ces raisons, il importe de refuser l'initiative populaire 170 le 19 mai, d'accepter son contre-projet (PL 12416) et, à la question subsidiaire, de se prononcer en faveur du contre-projet !



# Caisse de retraite des fonctionnaires : pour une solution durable

DEUX OBJETS CANTONAUX DE LA VOTATION DU 19 MAI VISE À RÉSOUDRE LE PROBLÈME DE LA SOUS-CAPITALISATION DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DE L'ÉTAT DE GENÈVE (CPEG). LA LOI 12404 DU CONSEIL D'ÉTAT (LOI 2) PROPOSE UNE RECAPITALISATION ACCOMPAGNÉE DE RÉFORMES STRUCTURELLE, ALORS QUE LA LOI DE LA GAUCHE ET DU MCG (LOI 1 – 12228) SE LIMITE À INJECTER DES MILLIARDS DANS LA CAISSE SANS STOPPER L'HÉMORRAGIE.

*Une recapitalisation de la caisse est incontournable : plus on attend, plus les conséquences seront lourdes pour les assurés et les contribuables.*

**La seule façon de préserver les contribuables, les assurés et d'assainir durablement la CPEG consiste à la recapitaliser et à la restructurer. En clair : voter OUI à la loi 12404 du Conseil d'Etat (loi 2) le 19 mai et la choisir à la question subsidiaire. Contrairement au texte défendu par la gauche et le MCG (loi 1), elle s'inscrit dans la durée, repose sur des hypothèses réalistes et elle répartit l'effort entre employeurs, employés et contribuables.**

## UNE RECAPITALISATION NÉCESSAIRE

La sous-capitalisation de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) est un problème lancinant. Avec son taux de couverture de 58,2% à la fin 2018, la CPEG est la caisse la moins bien capitalisée de Suisse. Sa fortune couvre à peine plus que ses engagements pour les actuels pensionnés. Les retraites promises aux assurés actifs, elles, sont

couvertes par la garantie de l'État qui représente, au bas mot, 9 milliards de francs.

A ce stade, le pire scénario serait de se retrouver sans loi de recapitalisation et de courir ainsi le risque que la caisse n'obtienne plus l'autorisation de fonctionner en capitalisation partielle, ou qu'elle ne puisse plus assurer des montants de retraites conformes à la LPP pour certaines catégories d'assurés. Comme garant, l'État serait assez vite appelé

à renflouer la CPEG. Dans ce cas, on parlerait de plus de 9 milliards à injecter dans la caisse. La dette du canton atteindrait un tel niveau que le frein à l'endettement serait enclenché, obligeant le contribuable à choisir entre des hausses d'impôts ou des baisses de prestations. Avant cela, dès 2020, les prestations seraient réduites de 10% par le comité de caisse, qui a annoncé depuis longtemps qu'il n'aurait pas d'autre choix en l'absence de loi de recapitalisation.



*Une vision à long terme et la volonté d'équilibrer les efforts amènent à voter sans hésitation pour la loi 12404.*

Une recapitalisation de la caisse est incontournable : plus on attend, plus les conséquences seront lourdes pour les assurés et les contribuables.

## UNE RÉFORME STRUCTURELLE POUR UN ASSAINISSEMENT DURABLE

Heureusement, une solution équilibrée et durable existe ! La loi 12404 du Conseil d'Etat assure une recapitalisation de 4,6 milliards de francs par l'État, soit un apport financier immédiat de 500 millions et un prêt simultané à la CPEG de 4,1 milliards, qui n'aura pas d'effet immédiat sur la dette de l'État. Ce montant, inscrit au bilan, sera transféré à la CPEG

sur une période de 40 ans. S'y ajoutent 300 millions versés par les autres employeurs affiliés à la caisse. Le taux de couverture s'élèverait alors à 75%, ce qui rendrait atteignable l'objectif imposé par la Confédération de 80% en 2052.

La loi 12404 a surtout pour mérite de proposer un changement structurel durable avec le passage à la primauté des cotisations. La CPEG est, avec ses cousines vaudoise et fribourgeoise, une des trois dernières caisses cantonales

de Suisse à fonctionner en primauté des prestations. Le changement de primauté permettrait une bien meilleure réactivité de la caisse à l'évolution de l'environnement économique et de l'espérance de vie. Autres points forts de la loi 12404 : elle augmente la part des cotisations payées par les employés, pour atteindre la répartition moyenne en usage dans le privé, et elle réduit de façon raisonnable les prestations qui leur sont promises. Cette baisse est la moins forte pour les plus jeunes et les plus proches de la retraite. Elle atteindrait au maximum 5% pour les autres grâce à des mesures d'accompagnement. La loi 12404 répartit ainsi l'effort entre les employeurs, les employés et les contribuables.

### LA SOLUTION DE LA GAUCHE COÛTEUSE ET INEFFICACE

Cette loi est soumise en votation référendaire en même temps qu'un autre texte émanant de la gauche et du MCG, la loi 12228. Cette dernière propose elle aussi une recapitalisation de quelque 5 milliards de francs par un mécanisme de prêt simultané, mais elle ne repose sur aucune hypothèse économique solide pour l'avenir. Elle prétend répondre au besoin de logements pour la population, alors qu'elle n'offrira pas un terrain supplémentaire par rapport à la loi 12404 et ne peut offrir aucune garantie à ce sujet. Enfin, elle maintient la primauté des prestations et ne touche pas aux rentes, ce qui rend inatteignable un rééquilibrage financier de la

caisse et repousse le problème structurel. En substance, elle propose un chèque en blanc pour maintenir les retraites au niveau actuel. Avec cette loi, il faudrait rapidement remettre l'ouvrage sur le métier.

Quand bien même les lois 12404 et 12228 sont contradictoires, le Grand Conseil les a adoptées toutes deux le 14 décembre 2018, à la faveur de votes combinant

les acceptations, les refus et les abstentions de manière différente. Le Parlement laisse ainsi le peuple trancher le 19 mai prochain. Une vision à long terme et la volonté d'équilibrer les efforts amènent à voter sans hésitation pour la loi 12404. Il est important aussi de choisir cette loi pour la question subsidiaire, quoi qu'on ait voté pour les deux questions précédentes.

*La loi 12404 a surtout pour mérite de proposer un changement structurel durable avec le passage à la primauté des cotisations.*



# Pour le soutien au commerce et la sauvegarde des emplois

L'OUVERTURE DOMINICALE DES MAGASINS FAIT À NOUVEAU L'OBJET D'UNE VOTATION CANTONALE. MALGRÉ LA VOLONTÉ DU PEUPLE GENEVOIS EXPRIMÉE EN 2016 DE PROFITER DE L'OUVERTURE DES COMMERCE QUATRE DIMANCHES PAR ANNÉE, CETTE MESURE EST BLOQUÉE EN RAISON DE L'ABSENCE DE CONVENTION COLLECTIVE. JACQUES BÉNÉ, DÉPUTÉ AUTEUR DE LA LOI SOUMIS AU VOTE LE 19 MAI, NOUS EXPLIQUE LES RAISONS DE LA SOUTENIR.



Par Jacques Béné



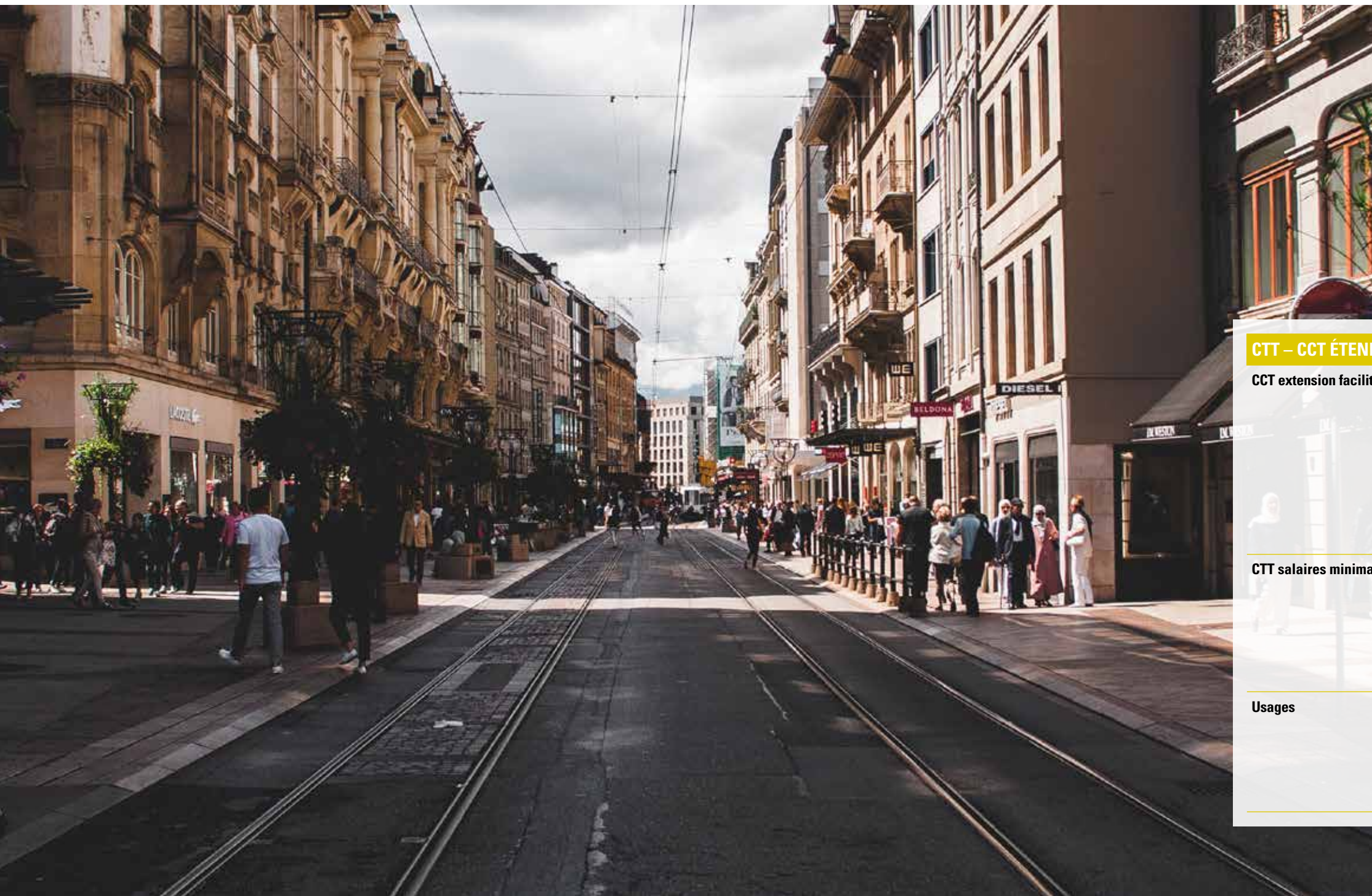
La révision de la loi sur les heures d'ouverture des magasins prévoit la possibilité d'employer du personnel trois dimanches par an jusqu'à 17 h sans autorisation, même en l'absence de convention collective de travail étendue. A défaut de compensations conventionnelles, les commerces sont tenus d'accorder au personnel occupé les compensations prévues par les usages de leur secteur d'activité pour le travail dominical exceptionnel. Cette disposition est limitée dans le temps, jusqu'au 31 décembre 2020 et fera l'objet d'un rapport du Conseil d'État.

### UNE AIDE À UN SECTEUR EN DIFFICULTÉ

Le projet de loi PLR modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins a été adopté au Grand Conseil le 21 septembre 2018, par 54 voix (PLR, PDC, UDC et MCG) contre 36 (Socialistes, Verts, Ensemble à Gauche). Insatisfaits de la situation, les syndicats (CGAS) et les partis de gauche ont lancé un référendum contre cette loi, qui a abouti le 19 décembre 2018, avec 5243 signatures valables.

Au vu du contexte économique difficile dans lequel évolue le commerce genevois, l'ouverture des magasins trois dimanches par an – en plus du 31 décembre considéré comme un dimanche, soit 4 ouvertures par an, le maximum autorisé par la législation fédérale – ne pourra qu'améliorer la situation du secteur, subissant le tourisme d'achat en France voisine et le développement du commerce en ligne, et contribuer ainsi à maintenir les emplois dans la branche. Cela permettra en particulier à tous les commerces d'être ouverts pendant des périodes clefs et hautement commerciales, par exemple avant Noël et pendant les Fêtes de Genève. Il s'agit aussi de répondre à l'évolution de la demande des consommateurs.

*Cette révision de la loi sur les heures d'ouverture des magasins est équilibrée et permettra aux commerces d'ouvrir trois dimanches par an jusqu'à 17h, dans un contexte difficile pour le commerce de détail, confronté à des enjeux importants.*



## LES CONTRE-VÉRITÉS DES OPPOSANTS

Contrairement au message véhiculé par les syndicats, les commerces sont tenus d'accorder au personnel occupé les compensations spécifiques prévues par les usages de leur secteur d'activité pour le travail dominical exceptionnel, à savoir, à Genève, en plus du remplacement du dimanche par un autre jour de congé, une majoration du salaire de 100 %, alors que la loi fédérale sur le travail n'impose qu'une majoration de 50 %. Le renvoi formel aux usages plutôt qu'aux prescriptions d'une convention collective de travail étendue (voir tableau) garantit une meilleure protection, puisque les usages restent en vigueur même en cas de vide conventionnel. Par ailleurs, la loi révisée offre une meilleure stabilité, car l'expérience a démontré que lier l'ouverture dominicale à l'existence d'une CCT étendue, comme le prévoit la loi actuellement en vigueur, rendait la possibilité d'ouverture totalement dépendante de la situation en matière de partenariat social.

*Cela permettra en particulier à tous les commerces d'être ouverts pendant des périodes clefs et hautement commerciales, par exemple avant Noël et pendant les Fêtes de Genève.*

Pour les opposants, il n'est pas tolérable de faire travailler les employés de la vente trois dimanches par an sans renforcement de la protection des travailleurs, car cela implique des difficultés de conciliation entre vie familiale et professionnelle. Que dire alors des employés des EMS, des boulangeries, des fleuristes, des magasins de l'aéroport ou des gares, des infirmières ou des médecins de l'hôpital... Par ailleurs, les petits commerces « familiaux » sans employés peuvent déjà ouvrir le dimanche, mais pourront dès lors aussi engager du personnel pour ces trois jours-là. Cette loi expérimentale fera l'objet d'un rapport circonstancié du Conseil d'État, afin de vérifier les effets de cette mesure, notamment que les travailleurs n'aient pas été affectés au travail dominical sans leur consentement, ce que la loi fédérale sur le travail interdit et qui est une des craintes des opposants à cette loi.

Cette révision de la loi sur les heures d'ouverture des magasins est équilibrée et permettra aux commerces d'ouvrir trois dimanches par an jusqu'à 17 h, dans un contexte difficile pour le commerce de détail, confronté à des enjeux importants. Il faut donc voter OUI le 19 mai à la loi modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins !

### CTT – CCT ÉTENDUE ET USAGES : C'EST QUOI ?

#### CTT extension facilitée

Une convention collective de travail (CCT) peut être étendue de manière ordinaire ou facilitée à l'ensemble d'un secteur d'activité. L'extension facilitée est une mesure d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Elle peut être mise en œuvre en cas de sous-enchère salariale abusive et répétée dans le secteur concerné. Par ailleurs, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 % de tous les travailleurs. La décision d'extension peut porter sur les éléments suivants : la rémunération minimale et la durée du travail correspondante ; les contributions aux frais d'exécution ; les contrôles paritaires et les sanctions.

#### CTT salaires minimaux impératifs

Le contrat-type de travail (CTT) avec salaires minimaux impératifs est une mesure d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Il peut être édicté en cas de sous-enchère salariale abusive et répétée dans le secteur concerné et s'il n'existe pas de convention collective de travail contenant des dispositions relatives aux salaires minimaux pouvant être étendue. Seuls les aspects salariaux et la durée du travail correspondante sont de nature impérative.

#### Usages

Les conditions de travail en usage (usages) sont un instrument classique de régulation du marché du travail. Ils fixent des conditions minimales de travail et de salaire à respecter par les entreprises qui ont un rapport spécial avec l'État. Les entreprises peuvent être tenues de respecter les usages en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une convention.

# OUI à l'initiative pour la culture !

LE DERNIER OBJET CANTONAL DE LA VOTATION DU 19 MAI EST L'INITIATIVE 167 « POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE COHÉRENTE À GENÈVE ». MURAT JULIAN ALDER, DÉPUTÉ, PRÉSENTE CE TEXTE ET EXPLIQUE LES RAISONS DU SOUTIEN DU PLR.



**L'initiative populaire « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » propose une nouvelle formulation de l'article 216 de notre Constitution cantonale, en y intégrant les notions de coordination, de concertation et de cofinancement en matière de politique culturelle.**

## UN TEXTE RASSEMBLEUR

Signée par 14 205 Genevoises et Genevois, cette initiative est soutenue par les principales associations professionnelles et groupements genevois liés à la culture, ainsi que par plus de 120 entités et 450 artistes et acteurs culturels. Tant l'association des communes genevoises (ACG) que le Conseil d'État et le Grand Conseil ont décidé d'approuver le nouveau texte constitutionnel proposé.

L'initiative a pour effet de renforcer la portée de l'article constitutionnel actuel. En effet, en inscrivant dans notre charte fondamentale le rôle de coordinateur du canton, la légitimité de ce dernier pour définir ses axes de politique culturelle en sera augmentée. Par ailleurs, le souci de concertation avec les communes et de consultation des acteurs culturels permettra de s'assurer d'une politique culturelle cohérente sur l'ensemble du territoire du canton.

En outre, le principe selon lequel la mise en œuvre de la politique culturelle est une tâche conjointe des communes et du canton, qui est déjà inscrit dans les lois cantonales sur la culture, respectivement dans la répartition des tâches en la matière, n'est pas contesté.

## UNE MISE EN ŒUVRE À SURVEILLER

André Malraux, disait que « la culture, c'est ce qui a fait de l'Homme autre chose qu'un accident de l'univers ». En effet, la politique culturelle n'a pas à être réduite au résultat d'affrontements opposant la droite à la gauche, le canton aux communes, la culture institutionnelle à la culture alternative.

Pour le groupe libéral-radical au Grand Conseil, le véritable enjeu en matière de politique culturelle ne réside pas dans le libellé du nouveau texte constitutionnel, mais plutôt dans sa mise en œuvre. Autrement dit, les députés PLR veilleront à ce que la répartition des compétences entre le canton et les communes dans ce domaine ne soit pas vidée de son sens et s'assureront que « cofinancement » ne rime pas avec « doublons ».

C'est donc un OUI pragmatique à l'initiative populaire « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » que nous vous proposons de voter le 19 mai prochain.

*Les députés PLR veilleront à ce que la répartition des compétences entre le canton et les communes dans ce domaine ne soit pas vidée de son sens et s'assureront que « cofinancement » ne rime pas avec « doublons ».*

*La politique culturelle n'a pas à être réduite au résultat d'affrontements opposant la droite à la gauche, le canton aux communes, la culture institutionnelle à la culture alternative.*



Par Murat Julian Alder

## TENEUR ACTUELLE (CONSTITUTION CANTONALE)

### Art. 216 Art et culture

- 1 L'État promeut la création artistique et l'activité culturelle. Il assure leur diversité et leur accessibilité.
- 2 A cette fin, il met à disposition des moyens, des espaces et des instruments de travail adéquats.
- 3 Il encourage les échanges culturels.

## NOUVELLE TENEUR (INITIATIVE POPULAIRE)

### Art. 216 Art et culture (nouvelle teneur)

- 1 L'État promeut la création artistique et l'activité culturelle. Il **garantit** leur diversité, leur accessibilité **et leur enseignement**. Il encourage les échanges culturels.
- 2 A cette fin, il met à disposition des moyens, des espaces et des instruments de travail adéquats.
- 3 **Le canton coordonne une politique culturelle cohérente sur le territoire, en concertation avec les communes. Les acteurs culturels sont consultés.**
- 4 **Le canton et les communes élaborent et mettent en œuvre une stratégie de cofinancement pour la création artistique et les institutions culturelles.**

# Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur [plr-ge.ch](http://plr-ge.ch).



Par Mohamed Atiek

## FOCUS SUR...

... la motion 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court » déposée par le député Serge Hiltbold. La quantité de déchets incinérés dans notre canton a augmenté de près de 40 % depuis 2002, en raison de la croissance de la population. La décharge de Châtillon, qui stocke actuellement les déchets résiduels après incinération (mâchefers), arrive à saturation. L'ouverture de nouveaux espaces d'enfouissement est difficile en raison des conditions particulières de stockage et de l'exiguïté du territoire cantonal. En outre, la population est très critique face aux nouveaux projets de décharge, qui ne tiennent pas compte de l'évolution des nouvelles technologies de recyclage, notamment la fragmentation sélective. Cette motion demande donc de mettre en œuvre un partenariat public privé afin d'exploiter cette fragmentation sélective, de sorte à réduire de manière significative la quantité de mâchefers mis en décharge en les revalorisant en circuit court avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

## AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

### PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : Ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

### PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

### PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

### PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

## ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

### PL 12474 « Droit de vote du président du Grand Conseil »

En bref : aujourd'hui, le président du Grand Conseil peut voter en séance plénière uniquement pour trancher en cas d'égalité des votes ou lors des votes aux bulletins secrets. Ce projet de loi propose de redonner ces droits démocratiques au président en lui accordant la possibilité de voter lors de tous les scrutins.

### PL 12472 « Transparence en matière d'identité de l'employeur d'un membre du Grand Conseil »

En bref : actuellement, les députés sont tenus, par souci de transparence, de publier leurs liens d'intérêts, comme leur appartenance à un Conseil d'administration. Cependant, ils n'ont aucune obligation de mentionner le nom de l'employeur lorsqu'ils sont employés. Ce projet propose donc de combler cette lacune en rendant la mention de l'employeur obligatoire.

**PL 12466 « Tenue des députées et députés en séances plénières »**  
En bref : ce projet de loi vise à consolider et maintenir la sérénité des débats parlementaires, dans la droite ligne de la loi sur la laïcité. A cette fin, il demande aux députés de porter une tenue vestimentaire neutre, qui n'est la manifestation d'aucune expression d'une quelconque opinion, notamment philosophique, politique ou religieuse, ni support à la diffusion de messages commerciaux ou de slogans.

**PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »**  
En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'Etat qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

### PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

### PL 12283 « Frais judiciaires en matière de contrats de consommation »

En bref : ce projet propose de réintroduire les frais judiciaires en matière de contrats de consommation. En effet, ceux-ci avaient été supprimés afin de faciliter aux consommateurs l'accès aux tribunaux. Or, les chiffres démontrent que cette suppression a favorisé essentiellement les sociétés de recouvrement et non les consommateurs.

### PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

### PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette

situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

### PL 11548 « Caisse de pension de l'Etat prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

### PL 10949 « Recours à la grève et service minimum »

En bref : sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.

### M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

### M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'Etat et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand Etat » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

### M 2403 « Rénovons l'administration ! (Vol. I - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance) »

En bref : à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

### R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »

En bref : dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

### R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »

En bref : à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écartier la délation.

## SÉCURITÉ

### M 2540 « pour un bilan de la loi sur la police (LPol) »

En bref : suite à l'acceptation par le peuple de la loi sur la police en 2014, cette motion demande de faire un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité.

## EMPLOIS ET ÉCONOMIE

### PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

### PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

### PL 11427 « Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations »

En bref : le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.

## FISCALITÉ

**PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »**

En bref : Ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

**PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »**

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3<sup>e</sup> pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

**PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »**

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

**PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »**

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

**PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »**

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

## MOBILITÉ

**PL 12018 « Pour un contournement routier du village de Soral »**

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

**PL 11581 « TPG garantir un service minimum à la population »**

En bref : un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

**M 2199 « Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève »**

En bref : un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.

## SANTÉ

**PL 12301 « Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé »**

En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

**PL 12300 « Évaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) »**

En bref : aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

**M 2472 « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient »**

En bref : cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

**M 2471 « Pour une planification sanitaire qui tienne mieux compte de tous les prestataires de soins dans l'intérêt des patients »**

En bref : cette motion vise à instaurer un partenariat public-privé définissant les devoirs et les droits de chacun des partenaires, pour la mise en œuvre d'itinéraires patients qui intègrent les phases ambulatoires et stationnaires.

**M 2470 « Pour la création d'un observatoire cantonal de la santé »**

En bref : cette motion vise à mettre en place un observatoire cantonal sur la santé, chargé d'évaluer l'état de santé général de la population dans le but d'établir une planification hospitalière cantonale efficace et de maîtriser les coûts de la santé.

**M 2469 « Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies des lieux idéaux pour agir »**

En bref : cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

**M 2390 « Plus de personnel soignant formé à Genève ! »**

En bref : le PLR souhaite que l'État mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'État ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

**M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »**

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

**M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »**

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

## ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

**M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »**

En bref : cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

**M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »**

En bref : cette motion demande de mettre en place un partenariat public-privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

## COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

**M 2425 « Doublement du nombre de "Mary Poppins" plus de places de garde et de nombreuses personnes réinsérées »**

En bref : le projet « Mary Poppins » permet d'offrir, d'une part, une solution de garde d'enfants à domicile et, d'autre part, de former et réinsérer des personnes ayant connu une longue période de chômage et souvent au bénéfice de l'aide sociale. Cette motion vise à doubler le nombre de « Mary Poppins » afin d'augmenter les places de gardes, largement insuffisantes, sur le canton de Genève.

**M 2376 « Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts »**

En bref : le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.

**R 766 « Reconnaissance et encouragement du bénévolat pour une exonération fiscale de indemnités de bénévoles »**

En bref : pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.

## ÉCOLE ET FORMATION

**PL 12141 « Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique »**

En bref : ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

**PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »**

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

**PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »**

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

**M 2456 « Pour des mesures d'aménagements à l'école qui prennent en compte les spécificités des troubles « dys » ! »**

En bref : à la suite d'une décision en 2017 de la Conseillère d'État en charge du DIP de supprimer des aménagements scolaires en faveur des élèves souffrant de troubles « dys », comme la dyslexie, cette motion demande la réintégration de ces mesures qui ont démontré leurs efficacités et sont saluées par l'ensemble des milieux concernés.

**M 2404 « Révolution 4.0 pour une école en harmonie avec son temps »**

En bref : le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

**M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »**

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

**M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »**

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

**M 2305 « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »**

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

**M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »**

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

# ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

## Entretien avec Sophie Dubuis et Murat Julian Alder

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES APPROCHENT À GRANDS PAS. D'ICI AU 20 OCTOBRE, LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS PRÉSENTE SOUS FORME D'ENTRETIEN VOS SIX CANDIDATS AU CONSEIL NATIONAL, AINSI QUE VOTRE CANDIDAT AU CONSEIL DES ÉTATS. CE MOIS-CI, SOPHIE DUBUIS ET MURAT JULIAN ALDER.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

**AVANCER  
ENSEMBLE**

[www.plr-ge.ch](http://www.plr-ge.ch)

# Sophie Dubuis

FEMME DE CARACTÈRE, SOPHIE DUBUIS AIME RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS. POSSÉDANT DE SOLIDES COMPÉTENCES NOTAMMENT DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE ET DU TOURISME ET PORTEUSE D'IDÉES NOVATRICES, SA CANDIDATURE CONSTITUE UNE PLUS-VALUE PRÉCIEUSE POUR NOTRE PARTI.

ENTRETIEN



## SOPHIE DUBUIS, RACONTEZ-NOUS VOTRE ENGAGEMENT EN POLITIQUE !

La politique m'a toujours intéressée et a été présente dans mes différentes expériences professionnelles, que se soit au Centre International de Conférences de Genève (CICG), outil d'accueil de la Genève internationale, qui dépend de la Confédération et de l'État de Genève, ou en tant que membre pendant 4 ans du Comité Directeur du parti. Mon engagement politique est quotidien pour le commerce, pour le tourisme et pour les emplois à Genève.

## AU FOND, POURQUOI AVOIR CHOISI LE PLR ?

Je suis une femme radicalement libre !

En 2013, les personnes qui m'ont présenté le PLR m'ont transmis leur enthousiasme pour la diversité et l'ouverture de leur parti nouvellement fusionné. Je suis convaincue des valeurs libérales et de la responsabilité personnelle, qui représentent une aspiration naturelle et quotidienne.

Avec mon parcours, je me reconnais dans un parti pragmatique proposant des idées répondant à mes préoccupations. Je suis d'ailleurs aujourd'hui très satisfaite que le PLR s'engage activement pour le climat. C'est un thème que j'ai pu appréhender de très près dans le cadre de ma collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Météorologie lorsque je dirigeais le CICG.

## VOUS PRÉSIDEZ L'ASSOCIATION LES GENEVOISES PLR: DITES-NOUS EN QUELQUES MOTS !

*Les Genevoises PLR*, c'est une centaine de membres, femmes et hommes qui s'engagent à promouvoir les femmes dans les postes à responsabilités et ainsi éliminer les obstacles liés au genre. Nous sommes toutes convaincues des résultats positifs de la mixité dans tous les domaines. C'est aussi un comité de neuf femmes formidables et motivées qui se rencontrent une fois par mois au petit matin pour œuvrer à ce que notre société prenne plus en compte la parité. Nous souhaitons que les questions de société soient traitées par les femmes de droite ; nous apprécions la possibilité d'échanger sur le développement économique, le congé parental, le climat, la famille et tant d'autres thèmes de société essentiels.

## QUELS SONT LES TROIS PROJETS PRIORITAIRES QUE VOUS SOUHAITERIEZ DÉFENDRE À BERNE ?

En premier lieu, je défendrais une vision transfrontalière de Genève afin de faire face aux enjeux démographiques, sociaux et économiques qui nous attendent. Le financement de projets majeurs pour notre canton se décide à Berne ; il s'agit de maîtriser nos dossiers, collaborer avec les autorités compétentes et de convaincre.

Mon esprit entrepreneurial me pousse également à vouloir m'engager pour les accords bilatéraux avec l'Europe. Il faut permettre à la Suisse d'accéder aux marchés étrangers et d'amener son expertise multiple, par exemple celle du partenariat social ou de la coopération internationale.

Enfin, Genève et la Suisse ont la chance d'attirer des visiteurs du monde entier, pour les loisirs comme pour les affaires. Le tourisme représente une composante essentielle de notre économie. Afin de préserver les emplois et valoriser l'image de notre pays, je souhaite travailler aux solutions de développement des infrastructures, de l'accueil et des services, dans le cadre de partenariats publics privés solides et innovants.

## EN UNE PHRASE: POURQUOI VOTER PLR LE 20 OCTOBRE ?

Car nous sommes le seul parti qui propose des solutions pragmatiques aux préoccupations de notre société, dans le respect d'une Suisse ouverte et solidaire.

## BIOGRAPHIE EXPRESS

Née à Fribourg en 1974, d'origine valaisanne, Sophie Dubuis vit à Troinex avec son conjoint, leur fils Nils (2010) et ses trois beaux-fils. Diplômée de l'école de Tourisme de Sierre, elle est au bénéfice d'un MBA de l'Université de Genève. Après avoir débuté sa carrière à Zurich, elle travaille au centre d'expositions de Fribourg avant de devenir sous-directrice à Palexpo entre 2005 et 2008. Elle assume ensuite durant 7 ans la direction du Centre International de Conférences de Genève (CICG) et dirige aujourd'hui l'entreprise d'horlogerie et bijouterie Bucherer à Genève, avec à son actif la réorganisation de l'entreprise et la rénovation de l'ensemble du bâtiment de la Rue du Rhône.

En 2018, elle devient présidente de la Fédération du Commerce genevois (FCG) où elle défend un partenariat social cohérent et une consommation locale et durable. Depuis janvier 2019, elle assume également la présidence de la Fondation Genève Tourisme & Congrès dans un contexte mondial très compétitif et en mutation. Maîtrisant l'anglais, l'allemand et le suisse-allemand, elle représente les associations patronales genevoises à l'Union patronale suisse. Présidente des *Genevoises PLR*, elle souhaite encourager et soutenir la mixité pour réussir les défis de transformation de la société.



# Murat Julian Alder

ENTRETIEN

MURAT JULIAN ALDER EST PASSIONNÉ DE LA CHOSE PUBLIQUE. D'ABORD CONSTITUANT, PUIS DÉPUTÉ DEPUIS 2013, CE BRILLANT ORATEUR SAIT RASSEMBLER AU-DELÀ DES BLOCS POLITIQUES. INTERVIEW.

## MURAT JULIAN ALDER, RACONTEZ-NOUS VOTRE ENGAGEMENT EN POLITIQUE!

Ma première action politique remonte à un après-midi d'été de 1993 ; j'avais alors 11 ans. De nombreux déchets en provenance de la mer s'amassaient sur une plage de Tunisie où nous séjournions en famille. Mon frère et moi avons commencé à les ramasser. D'autres personnes nous ont spontanément rejoints pour un grand nettoyage. C'est à ce moment-là que j'ai compris que de simples gestes de civisme pouvaient avoir une influence sur notre quotidien et sur notre environnement. De parents diplomates, j'ai ensuite développé un intérêt pour la politique suisse et internationale durant mon adolescence. J'ai adhéré au Parti radical genevois en 2001 et au mouvement interpartis « Ecologie libérale » en 2007. Elu à la Constituante en 2008, puis au Grand Conseil depuis 2013, je souhaite désormais mettre mes compétences et mon expérience au service des Genevois à Berne.

## AU FOND, POURQUOI AVOIR CHOISI LE PLR ?

Le PLR est à l'origine de la création des institutions politiques de la Genève et de la Suisse modernes. Il défend, avec pragmatisme, deux valeurs qui me sont chères : la liberté et la responsabilité. Populaire, mais pas populiste, le PLR est le garant de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité de notre pays. Là où certains ne jurent que par davantage de tracasseries administratives ou d'impôts, nous proposons des solutions courageuses, constructives et raisonnables.

## QUEL EST VOTRE PRINCIPAL SUCCÈS AU PARLEMENT CANTONAL ?

Le succès est d'abord le fruit d'un travail collectif. J'ai eu le privilège de contribuer activement à la rédaction de la nouvelle Constitution genevoise, puis à son adoption par le peuple. Lorsque j'ai été élu au Grand Conseil, il me tenait à cœur de mettre en musique la partition écrite par la Constituante pour plusieurs générations de Genevois. Je suis l'auteur d'une quarantaine d'objets parlementaires, dont les trois rapports de majorité relatifs à la nouvelle loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP). Les grandes régies publiques cantonales souffraient de l'absence de cadre légal propice à une gouvernance moderne suite aux refus populaires de 2008 et 2012. Avoir participé au comblement de cette lacune peut être considéré comme mon principal succès au Grand Conseil.

## VOUS VOUS FROTTEZ À LA POLITIQUE CANTONALE DEPUIS PLUS DE DIX ANS. NE RISQUE-T-ELLE PAS DE VOUS MANQUER À BERNE ?

La complexité croissante des enjeux de la politique nationale et la nécessaire mise en œuvre des décisions fédérales au niveau cantonal exigent de plus en plus de coordination entre les deux échelons. Si je suis élu à Berne le 20 octobre, mon expérience politique au niveau cantonal, de même que ma maîtrise de l'allemand et du suisse-allemand, me permettront de faire entendre efficacement la voix des Genevois auprès des représentants de la Confédération et des autres cantons. Un élu fédéral doit être capable de comprendre les intérêts de son canton et d'en anticiper les besoins. Cela implique donc de conserver des liens étroits avec la politique cantonale, ce que je ferai avec plaisir.

## QUELS SONT LES TROIS PROJETS PRIORITAIRES QUE VOUS SOUHAITERIEZ DÉFENDRE À BERNE ?

Premièrement, une politique extérieure ouverte et constructive. Le dynamisme de nos échanges avec l'Union européenne contribue de manière décisive à notre prospérité, à notre compétitivité, ainsi qu'au maintien et à la création des emplois en Suisse. Nos concitoyens ne veulent ni de l'adhésion à l'UE, ni de l'*Alleingang*. Nous devons consolider la voie bilatérale au moyen d'un accord-cadre avec l'UE. Il s'agira également de saisir les occasions de conclure des accords de libre-échange avec des Etats tiers, sans oublier l'importance de la politique des bons offices et de la coopération.

Ensuite, je souhaite défendre une politique sociale moderne et pérenne. En Suisse, les grandes avancées sociales ont eu lieu grâce au PLR. Notre système de prévoyance vieillesse et l'assurance-maternité en sont de bons exemples. Nous devons stopper l'hémorragie des coûts de la santé et pérenniser nos retraites sur le long terme par le biais de réformes structurelles. Il s'agira aussi de favoriser la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, notamment sur le plan de la fiscalité des particuliers et par l'introduction d'un congé paternité.

## BIOGRAPHIE EXPRESS

Né en 1981 à Bâle de parents diplomates suisses, Murat Julian Alder a grandi à Prague, à Bruxelles, à Versoix, à Guatemala et à Tunis. Il parle couramment le français, l'allemand, le suisse-allemand, l'anglais, l'espagnol et le turc. A l'issue de sa scolarité obligatoire, en juin 1999, il s'installe définitivement à Genève, où il effectue l'intégralité de sa formation universitaire et professionnelle. Associé d'une Etude d'avocats, il préside le Centre de consultation pour victimes d'infractions LAVI de Genève et s'engage au service de la sécurité de la Suisse en qualité d'officier d'état-major général de notre armée avec le grade de lieutenant-colonel EMG.

Président des jeunes radicaux genevois, puis membre de l'Assemblée constituante (2008-2012), dont il a dirigé pendant une année les travaux de la Commission de rédaction, Murat Julian Alder est l'un des artisans de la fusion libérale-radical à Genève. Président du PLR Thônex et vice-président du PLRG durant la première moitié de la présente décennie, il est député au Grand Conseil depuis 2013. Il en a présidé la Commission judiciaire et de la police, ainsi que la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport.

Finalement, je veux m'engager pour une politique climatique libérale et efficace. Si nous ne répondons pas aujourd'hui à l'urgence climatique, nous en ferons payer le prix aux générations futures. En Suisse, les bâtiments génèrent près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre et consomment environ 40 % de l'énergie. Or, il est déjà possible de construire des bâtiments qui produisent davantage d'énergie qu'ils n'en consomment. En favorisant fiscalement les constructions respectant de hauts standards écologiques et le recours aux énergies renouvelables, la Suisse pourrait réduire une partie importante de ses émissions de gaz à effet de serre.

## EN UNE PHRASE: POURQUOI VOTER PLR LE 20 OCTOBRE ?

Parce que voter pour le PLR, c'est permettre aux individus de réaliser leurs projets de vie de manière autonome et aux entreprises de bénéficier des meilleures conditions-cadre pour se développer.



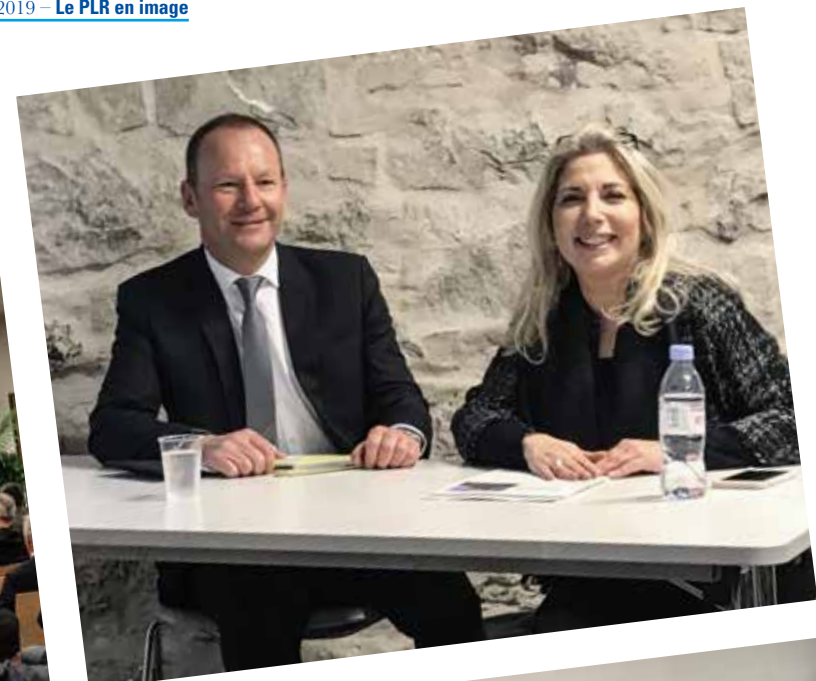
RÉGIE TOURNIER  
tournier.ch

## Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier  
4, cours de Rive  
1204 Genève  
T +41(0)22 318 30 70  
F +41(0)22 318 30 89  
E regie@tournier.ch

# Conférence-débat dans les communes sur la RFFA



# Lunch du Cercle libéral



# Festichoc

# Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international  
Déménagement d'entreprises  
Stockage et garde-meubles  
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

**BALESTRAFIC**

[www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00